



ORDRE DES AVOCATS
du
BARREAU DE LIEGE

Samedi 16 octobre 2010

De 10 à 16 heures

Salon de l'Avocat

PROGRAMME

1. Consultations gratuites : de 10 h 00 à 16 h 00

Pendant toute la durée du salon, une équipe pluridisciplinaire d'avocats donnera de brèves **consultations gratuites** aux justiciables qui en font la demande.

Ceux-ci seront orientés vers un avocat spécialisé dans la matière qui les concerne.

Ils seront reçus individuellement, soit dans le bureau du bâtonnier, soit dans la salle du conseil de l'Ordre.

Une soixantaine d'avocats seront ainsi présents pour les conseiller en toute matière et notamment dans les domaines particuliers suivants :

- Droit de la famille
- Droit économique et fiscal
- Droit social
- Droit pénal (roulage)
- Droit immobilier (bail, construction, servitude, copropriété...)
- Droit administratif (urbanisme, enseignement, fonction publique...)
- Droit de la jeunesse
- Responsabilité civile et assurance

Le justiciable qui souhaite poursuivre la consultation, au delà des premiers renseignements fournis à l'occasion du Salon, pourra solliciter de l'avocat qui l'a informé un rendez-vous ultérieur dans son cabinet.

La première consultation individuelle donnée à l'occasion du Salon est gratuite.

2. Tables d'informations : de 10 h 00 à 16 h 00

- BUREAU D' AIDE JURIDIQUE

Un stand d'information sur l'accès à la justice et l'aide juridique sera tenu dans la salle des pas perdus du Palais.

Le justiciable pourra y recevoir toutes les informations nécessaires sur l'aide juridique de première ligne (services, heures, lieux...) ainsi que sur la désignation des avocats 'pro deo' (conditions de revenus, documents à fournir, heures et lieux des permanences...).

Des fiches récapitulatives seront mises à disposition.

- OMBUDSMAN

L'ombudsman du barreau de Liège sera à la disposition du justiciable pour assumer son rôle traditionnel de facilitateur des relations entre les justiciables et les avocats.

- ASSURALIA

En sa qualité d'union professionnelles des entreprises d'assurances, Assuralia répondra aux questions qui lui sont posées dans cette matière et informera plus particulièrement le justiciable sur les possibilités d'assurance protection juridique.

- ASBL 'EN-VIES'

L'asbl 'en-Vies' organise, toute l'année et *en soirée* dans son centre situé boulevard de la Sauvenière, 37 à Liège, des permanences juridiques, sous l'égide de l'Ordre des avocats du barreau de Liège, pour répondre aux besoins spécifiques des victimes.

Une permanence d'avocats spécialisés dans ce domaine sera présente à l'occasion du Salon de l'Avocat.

- LA COMMISSION 'RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES'

Le règlement collectif de dettes est une procédure judiciaire qui a pour but le rétablissement de la situation financière des personnes surendettées. Toutes les informations utiles sur les conditions d'accès, le déroulement de la procédure, les effets... seront présentées par des avocats qui pratiquent cette matière au quotidien.

3. Procès fictifs : 11 h 00 – 14 h 00 - 15 h 00

Trois représentations de procès fictifs seront données dans des salles d'audience du Palais de Justice. Les protagonistes joueront leur propre rôle (magistrat, greffier, avocat...). Un commentateur accompagnera chaque prestation et fournira aux spectateurs des explications sur le déroulement des procès.

- De 11 à 12 heures : procès en matière correctionnelle
- De 14 à 15 heures : procès en droit de la jeunesse
- De 15 à 16 heures : procès en matière familiale

4. Spectacle de marionnettes : de 14 h 00 à 16 h 00

Durant les représentations de l'après-midi, le théâtre 'à Denis' occupera les enfants avec '*les nouvelles aventures de Tchatchès au pays extraordinaire des marionnettes liégeoises*'.

5. Visites du Palais : 10 h 00 et 11 h 00

Deux visites du Palais, d'approximativement une heure chacune, seront guidées par un avocat qui commentera les lieux prestigieux ouverts exceptionnellement au public dans le contexte de la vie quotidienne des magistrats et des avocats.

A l'issue de chaque visite, un montage photographique du nouveau Palais de justice sera présenté sous forme de film. Ce montage reprendra les différentes étapes du chantier et quelques images numériques du projet finalisé.

Il est recommandé de s'inscrire préalablement en précisant l'heure de la visite (Tél. : 04/232.56.64).

6. Divers

Une quarantaine d'œuvres, réalisées par six artistes du CREAHM, seront exposées dans les couloirs du Palais menant au bureau du bâtonnier et à la salle du conseil de l'Ordre. Cette exposition, intitulée 'Avocats dans la Cité', est née en novembre 2008 ; elle présente une galerie de portrait d'avocats (hommes, femmes, belges ou étrangers, contemporains ou non), tous devenus célèbres soit en tant qu'avocat, soit en raison de leur fonction dans la société.

Les œuvres seront vendues au profit du CREAHM (CREAtivité et Handicap Mental, Région Wallonne asbl – Ateliers : quai Saint-Léonard, 6 à 4000 LIEGE).

Un stand boissons et sandwiches permettra au public de se rafraîchir pendant la durée du Salon.

La journée se terminera par une représentation de la pièce de théâtre intitulée «l'affaire Nazareth» écrite par Maître Hyppolite Wouters. Ce spectacle aura lieu à 17h dans la salle de la cour d'assises (Informations et réservation auprès de la CLJB : www.cljb.be - Tél. : 04/232.56.72 - cljb@barreaudeliege.be).

7. Renseignements

Accueil du palais de justice – [Place Saint-Lambert 16 – 4000 LIEGE](#)

info@barreaudeliege.be

www.barreaudeliege.be

Tél. : 04 232 56 64

8. Sponsoring

L'Ordre des avocats du barreau de Liège remercie

- LA CAISSE MUTUELLE PREVOCA
- La PROVINCE DE LIEGE
- La VILLE DE LIEGE

sans le soutien desquels ce Salon n'aurait pu être organisé.